Réf. Farde e-Assemblées : 2422118

N° OJ : **197**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Asbl "Brussels Major Events".- Subside : 1.250.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2021;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside pour un montant total de 1.250.000,00 EUR à l'ASBL "Brussels Major Events", réparti comme suit :
- 200.000,00 EUR à l'article 52009/52252 du budget extraordinaire 2021, pour les décorations de vitrines de Noël;
- 970.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2021 pour des projets de relance économique;
- 80.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2021 pour la mise en place d'un comptage des visiteurs piétons.

Article 2 : La texte de la convention entre la Ville et l'asbl "Brussels Major Events" est adopté.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)